

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS**

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 02/06/2005.**

#### **ORDRE DU JOUR**

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 02/06/2005 à 18 H, sur convocation régulière en date du 25.05.2005 à la Communauté de Communes de BENFELD, sous la présidence de Mme Esther SITTLER, Présidente.

#### **I) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX PRECEDENTS ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

- 1) Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 10 février 2005 et 10 mars 2005.
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance

#### **II) ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Retrait de la délibération du 31 mars 2005 relative au remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres
- 2) Demande d'adoption de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes et la Trésorerie de BENFELD et fixation des seuils.

#### **III) ZONES D'ACTIVITES - ECONOMIE**

- 1) Autorisation de signature de l'autorisation de lotir modificative pour le parc des Nations, 3<sup>ème</sup> phase.
- 2) Adoption de l'avenant n°1 sur le marché voirie du Parc des Nations, 3<sup>ème</sup> phase.

#### **IV) DEVELOPPEMENT LOCAL**

- 1) Attribution de la délégation de service public simplifiée « transports à la demande Inter'Taxi » avec Zuber Taxi.
- 2) Demande d'adoption de la convention pour l'édition du document touristique « le Grand Ried à pied »
- 3) Attribution des lots marché atelier intercommunal « miellerie- jus de fruits ».

#### **V) DECHETS MENAGERS & ASSIMILES**

- 1) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, année 2004.
- 2) Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

#### **VI) EAU**

- 1) Renforcement rue des Vosges et rue des Charpentiers à SERMERSHEIM : travaux d'assainissement et d'eau potable d'intérêt commun. Constitution d'un groupement de commandes.

#### **VII) ASSAINISSEMENT**

- 1) Demande d'adoption des travaux de raccordement de la nouvelle gendarmerie à BENFELD, lieu-dit Niederfeld.
- 2) Demande de prise en charge de la contribution versée au syndicat de la Zembs pour déversement des eaux usées
- 3) Demande d'approbation de l'attributaire du marché d'assainissement 2<sup>ème</sup> tranche (programme 2005) de la commune de WESTHOUSE
- 4) Demande d'approbation de l'attributaire du marché d'assainissement : restructuration de réseaux à KOGENHEIM, rue du Rhin et à HUTTENHEIM, rues KENNEDY et Victor HUGO.

#### **VIII) INFRASTRUCTURES**

- 1) Motion pour l'étude d'un axe Est-Ouest sur le tracé BARR-BENFELD-OBENHEIM-LAHR
- 2) Avis sur le schéma du SCOTERS arrêté le 21/3/2005
- 3) Motion exigeant une solution contre la surfréquentation de la RN83 par le transit international de poids-lourds.

## **APPEL DES DELEGUES PRESENTS**

### **PRESIDENTE :**

Esther SITTLER

### **VICE-PRESIDENTS :**

Jacques HELFTER

Denis SCHULTZ ( pouvoir de Jean-Paul BRUGGER )

Auguste SCHNAITER (pouvoir de Michel MEUNIER)

Claude WISSENMEYER

Robert LUSTIG (pouvoir de Daniel .MESSMER)

### **CONSEILLER(S) :**

Mme Michèle SCHWEMLING, suppléante d'André WETZEL

Eric MAYER

Jean-Paul BAUMANN

Robert SCHNEIDER

Bernard WEBER

Lydie SIPP

Fernand BURCKEL

Gaston SCHMITT

Francine FROMENT

Michel KOCHER

Daniel KOEHLER, délégué suppléant de Jean-Claude ROHMER

Jean-Marie GRUNERT

Rémy WILLMANN (pouvoir de M. KIEFFER)

Suzanne WENDLING

Léon HAAG

### **Excusé(es):**

Daniel MESSMER

Martine LIMACHER

Michel MEUNIER

Jean-Claude ROHMER

Roger KIEFFER

Jean-Paul BRUGGER

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	20	02	04	06

**Assistaient en outre à la séance :**

Mme Patricia GOELLER, Trésorière

**Services internes :**

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur

M. Gilles PETITDEMANGE, Agent de développement

La Présidente, Esther SITTLER, souhaite la bienvenue aux personnes présentes  
Et ouvre la séance à 18H 15.

**I) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

**1) Approbation des procès-verbaux**

Les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil de communauté du 10 février 2005 et du 10 mars 2005 ont été approuvés à l'unanimité.

**2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Madame la Présidente indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

Monsieur Claude WISSENMEYER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**II) ADMINISTRATION GENERALE**

**1) Demande de retrait de la délibération du 31 mars 2005 relative au remplacement d'un membre de la Commission d'appel d'offres**

Le Conseil de Communauté avait souhaité remplacer M. Denis SCHULTZ, membre titulaire, par M. Michel KOCHER.

Le sous-préfet a informé la Communauté de communes de l'impossibilité d'un tel changement en vertu des nouvelles règles du code des marchés publics.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré (une abstention : Michel KOCHER),**

**RETIRE** la délibération du 31 mars 2005 portant changement d'un membre de la Commission d'appel d'offres.

## **2) Demande d'adoption de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes et la trésorerie de BENFELD et fixation des seuils**

Après avoir pris connaissance de la convention de partenariat figurant en annexe à la présente délibération,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** ladite convention

**FIXE** les seuils de recouvrement fixés dans la convention soit 5€ pour un commandement et 30€ pour une exécution forcée.

**AUTORISE** l'admission en non-valeur systématique des petits reliquats que sont les sommes inférieures à 5€

**AUTORISE** Mme la PRESIDENTE ou son représentant à signer ladite convention de partenariat avec la trésorerie de BENFELD,

## **III) ZONES D'ACTIVITES – ECONOMIE**

### **1) Demande d'adoption de l'autorisation de lotissement modificatif relatif au Parc des Nations, 3<sup>ème</sup> phase**

M. LUSTIG expose que dans le cadre des travaux et des futures ventes des lots de la 3<sup>ème</sup> phase du Parc d'Activités Economique Intercommunal des Nations à Benfeld, deux modifications du plan de composition sont à reporter par rapport à l'arrêté de lotir du 12 octobre 2004 n° LT06702804R001.

Le plan d'occupation des sols de Benfeld modifié (approuvé le 22 mars 2005) s'applique au lotissement.

Le plan de composition, le plan d'intention et la demande d'autorisation de lotissement font état des modifications suivantes :

Au Nord-Est, la réserve foncière initialement prévue d'une emprise de 10 mètres a été réalisée avec une emprise de 13 mètres afin d'être dans le même alignement que la voie qu'elle prolonge.

Il est également prévu que la réalisation de la voirie s'effectue en une seule tranche.

**Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS :**

**VU** la délibération en date du 26 février 2004 portant approbation de la demande de lotir initiale,

**VU** l'arrêté de lotir initial en date du 12/10/2004, n° LT06702804R001,

**ADOPTE** cette autorisation de lotissement modificatif

**AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer ladite autorisation ainsi que tout document s'y rapportant.

**2) Demande d'adoption de l'avenant n°1 relatif au lot n°1 « voirie » du Parc des Nations, 3<sup>ème</sup> phase.**

M. LUSTIG expose qu'il est souhaitable que l'emprise de la voirie située au Nord-Est du lotissement soit portée à 13 mètres pour se conformer à l'ensemble du reste de la voirie qui est également à 13 mètres.

Ces travaux nécessitent l'adoption d'un avenant n°1 au marché initial « voirie », lot N°1 dont l'attributaire est la société Jean LEFEBVRE à FEGERSHEIM.

Le montant initial du marché était de 288 122,98€ TTC. L'avenant n°1 s'élève à 21 970,04€TTC, portant ainsi le montant du marché à 310 093,02€TTC, soit une augmentation de 7,62%.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** le code des marchés publics,

**VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1/6/2005,

**ADOpte** l'avenant n°1 portant sur les travaux d'élargissement à 13 mètres de l'emprise de la voirie située au Nord-Est de la zone, d'un montant de 21 970,04€TTC, portant ainsi le montant du marché à 310 093,02€TTC, soit une augmentation de 7,62%.

**AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer ledit avenant n°1 ainsi que tout document s'y rapportant.

#### **IV) DEVELOPPEMENT LOCAL**

##### **1) Attribution de la délégation de service public simplifiée « transports à la demande Inter'Taxi » avec Zuber TAXI.**

M. WISSENMEYER expose que la convention en vigueur avec la société ZUBER TAXI de SERMERSHEIM a été signée le 1er juin 2004. L'année d'expérimentation du service inter-taxi est donc arrivée à échéance.

Par délibération du 10 mars 2005, le conseil communautaire a décidé du principe de renouvellement de la procédure pour une durée de 3 ans.

L'avis d'appel à candidatures dans le cadre d'une procédure de délégation de service public simplifiée a été lancé en mars dernier dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et sur le site internet. Trois candidats ont retiré le cahier des charges. La Commission développement local s'est réunie le 26 mai 2005. Elle a étudié l'offre et auditionné le seul candidat ayant répondu à l'avis d'appel à candidatures : la société ZUBER Taxi de SERMERSHEIM.

Les membres de la Commission, ont pu constater, au vu des éléments contenus dans l'offre et des précisions apportées lors de l'audition, que l'offre de la société ZUBER Taxi de SERMERSHEIM répond à l'ensemble des exigences et critères indiqués dans le document de consultation et notamment aux éléments de choix suivants :

- qualité du service (modalités de fonctionnement, adaptation aux besoins des usagers, délai de prise en charge des usagers)
- respect des périodes de fonctionnement (jours, horaires...)
- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- prix du service
- flotte de véhicules

De plus les membres de la Commission ont pris en compte le bilan particulièrement satisfaisant de la première année d'exploitation menée avec la société ZUBER Taxi, tant pour les critères énoncés ci-dessus, que pour l'exploitation du service en général et le respect des termes de la convention.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** la délibération du 5 novembre 2003 demandant l'extension des compétences de la Communauté de Communes en vue de l'organisation d'un service de transport à la demande et sollicitant l'accord du Conseil Général du Bas-Rhin sur la délégation de compétence « transport à la demande » ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté du 31 mars 2005 décidant le renouvellement pour 3 années d'une délégation de service public pour l'exploitation du service public de transport à la demande « Inter-Taxi » ;

**VU** l'avis de la Commission Développement Local « Tourisme/Environnement » réunie le 26 mai 2005;

**RETIENT** la société « ZUBER Taxi » de SERMERSHEIM comme attributaire de la délégation de service public en vue d'assurer l'exploitation du service public de transport à la demande « Inter-Taxi » ;

**AUTORISE** LA PRESIDENTE ou son représentant à signer la convention de délégation de service public d'une durée de trois ans, avec la société « ZUBER Taxi » et tout document y afférent pour l'exploitation du service public de transport à la demande « Inter-Taxi ».

## **2) Demande d'adoption de la convention pour l'édition d'un document touristique « le Grand Ried à pied ».**

Les structures intercommunales et offices de tourisme du Grand Ried souhaitent réaliser un nouveau document touristique à l'échelle du Grand Ried pour faire la promotion des possibilités en matière de découverte pédestre de notre territoire. Ce document présentera l'ensemble des circuits pédestre de Marckolsheim au sud à Erstein au nord. Il devrait s'intituler « Le Grand Ried à Pied » en référence au document déjà réalisé « Le Grand Ried à Vélo ».

La Communauté de communes de BENFELD et Environs assurera le rôle de préfinanceur pour les dépenses, estimées à ce jour à 17.000 € HT, puis encaissera en contre partie les différentes contributions à savoir :

- Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN
- Communauté de Communes de SELESTAT
- Office de Tourisme de la Communauté de Communes du Rhin
- Office de Tourisme du Canton de MARCKOLSHEIM

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis de la commission Développement Local du 26 mai 2005;

**CONSIDERANT** que les dépenses et recettes sont inscrites au projet de budget primitif ;

**AUTORISE LA PRESIDENTE** à signer la convention, jointe en annexe, à intervenir entre les différents intervenants et tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

**SOLLICITE** l'aide du Département dans le cadre du développement local.

**3) Demande d'approbation des attributaires du marché de construction d'une miellerie/atelier de jus de fruits intercommunal**

**VU** le Code des marchés publics,

**VU** la Circulaire N°NOR : LBL/B/04/10051/C du 10 juin 2004, relative aux incidences de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon du 5 décembre 2002 sur les modalités d'autorisation de l'exécutif local à signer un marché public,

**VU** l'arrêt du Conseil d'Etat, 13/10/2004, Commune de Montélimar,

**VU** les Commissions d'appel d'offres du 14/4/2005 et du 1/6/2005,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'attribution des lots aux entreprises susvisées dans le cadre du marché de travaux « construction d'une miellerie/atelier de jus de fruits intercommunal à ROSSFELD » :

Lot		Estimation €TTC	Entreprise retenue	Montant €TTC
01	Terrassement/Enrobé	28.046,20	Jean Lefebvre 67 Fegersheim	19.018,55
02	Gros-œuvre	39.109,20	Olry 68 Turckheim	32.274,77
03	Zinguerie	4.784,00	CZR Fischer 67 Steinbourg	3.603,69
04	Menuiserie aluminium	52.504,40	Goetz 67 Benfeld	42.309,10
05	Menuiserie bois	10.764,00	BHL 67 Hindisheim	6.157,01
06	Electricité	31.096,00	Electro Energy 67 Barr	27.867,11
07	Assainissement/Sanitaires	33.488,00	Jung SA 67 Sermersheim	35.758,75
08	Chauffage PAC / Ventilation	86.112,00	Technichauffe 67 Benfeld	79.219,45
09	Plâtrerie / Faux Plafonds	17.581,20	TTBM 67 Strasbourg	14.809,49
10	Chape / Isolation	13.754,00	Protec Béton 67 Molsheim	11.982,92
11	Carrelage / Crépiage int.	54.537,60	Campeis 67 illkirch	38.020,54
12	Peinture intérieure	19.136,00	Ehrhart 67 Rossfeld	11.147,30
13	Isolation Extérieure	16.385,20	Nord Isolation 67 Schiltigheim	12.250,00
14	Clôture	15.488,20	Clôture Est 67 Sélestat	11.312,96
15	Auvent Brise Soleil	7.774,00	Keller 67 Sélestat	3.840,83
<b>T=</b>	<b>Total estimation</b>	<b>430.560,00</b>	<b>Total attribution</b>	<b>349.572,47</b>

**AUTORISE** Mme la PRESIDENTE ou son représentant à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces du marché et tout document nécessaire à sa bonne réalisation,

## **V) DECHETS MENAGERS & ASSIMILES**

### **1) Présentation du rapport annuel 2004 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers**

OUI l'exposé de M. Jacques HELFTER

#### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets;

**VU** l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante, un rapport sur le prix et la qualité du service ;

**PREND ACTE** du rapport annuel 2004 sur la qualité et le prix du service public de l'élimination des déchets joint en annexe.

### **2) Demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

**VU** l'état N°2005/01 des certificats d'irrécouvrabilité s'élevant à 1 022,04€ figurant en annexe de la présente délibération

**VU** l'état n° 2005/02 des certificats d'irrécouvrabilité s'élevant à 1 536,78€  
Figurant en annexe de la présente délibération

**VU** l'état n°2005/03 des certificats d'irrécouvrabilité s'élevant à 968,24€ figurant en annexe de la présente délibération

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

**PRONONCE** la non-valeur des créances susvisées, après épuisement des procédures de recouvrement mises en œuvre par Mme le Trésorier de BENFELD, pour un montant de 3 627,06€.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe « Ordures ménagères », à l'article 654.

## VI) EAU

### 1) Renforcement rue des Vosges, rue des charpentiers et des meuniers à SERMERSHEIM : travaux d'assainissement et d'eau potable d'intérêt commun. Constitution d'un groupement de commande.

M. SCHNAITER :

**CONSIDERANT** que le S.D.E.A. envisage de réaliser le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable des rues des Vosges, du Charpentier et du Meunier à SERMERSHEIM et que, préalablement aux travaux de voirie, la Communauté de Communes de BENFELD et Environs a programmé des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement

**CONSIDERANT** qu'il y a un intérêt tant économique qu'organisationnel (réduction du temps d'intervention) pour les deux collectivités à inclure dans un même dossier d'appel d'offres, les travaux d'assainissement et d'eau potable

**VU** l'article 8 du code des marchés publics,

**VU** l'estimation du S.D.E.A. chiffrant à 94 000 euros HT le coût prévisible des travaux d'adduction d'eau potable

**VU** l'estimation de la DDAF pour la partie assainissement à 143 995€ HT,

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet d'engager un appel d'offres commun pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable et de renouvellement du réseau d'assainissement des rues des Vosges, du Charpentier et du Meunier à SERMERSHEIM

**DONNE** son accord à la constitution du groupement de commandes entre la Communauté de Communes de BENFELD et Environs et le S.D.E.A.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention constitutive

**AUTORISE** la Communauté de Communes de BENFELD et Environs à être coordonnateur du groupement, sa mission consistant à organiser la sélection de l'entreprise dans le respect du Code des Marchés Publics

**DEMANDE** à la Commission d'Appel d'Offres du S.D.E.A. de désigner un de ses membres pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement

**AUTORISE** Mme la Présidente à signer et à notifier le marché de travaux à intervenir

## **VII) ASSAINISSEMENT**

### **1) Demande d'adoption des travaux de raccordement de la nouvelle gendarmerie à BENFELD, lieu-dit Niederfeld.**

OUI l'exposé de Mme la PRESIDENTE,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

**DECIDE** d'ajourner ce point.

### **2) Demande de prise en charge de la contribution versée au syndicat d'entretien de la Zembs pour déversement des eaux usées**

M. SCHNAITER expose que les communes de HERBSHEIM et ROSSFELD versent une contribution au syndicat d'entretien de la Zembs pour déversement des eaux usées par le biais des déversoirs d'orage. Or, la compétence « assainissement » est dévolue à la Communauté de Communes. Ainsi, il convient que la communauté de communes prenne désormais à sa charge cette contribution dans le cadre du respect du principe de subsidiarité.

Le montant annuel de cette contribution est de 448€ pour 2004.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**PREND EN CHARGE** le montant de la contribution au lieu et place des communes de HERBSHEIM et ROSSFELD pour ce qui concerne le déversement des eaux usées dans la Zembs via les déversoirs d'orage à compter de 2005.

### **3) Demande d'approbation de l'attributaire du marché d'assainissement 2ème tranche (programme 2005) de la commune de WESTHOUSE**

**VU** le Code des marchés publics,

**VU** la Circulaire N°NOR : LBL/B/04/10051/C du 10 juin 2004, relative aux incidences de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon du 5 décembre 2002 sur les modalités d'autorisation de l'exécutif local à signer un marché public,

**VU** l'arrêt du Conseil d'Etat, 13/10/2004, Commune de Montélimar,

**VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres du 1/6/2005,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'attribution du marché susvisé à l'entreprise ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse :

Entreprise JEAN LEFEBVRE de FEGERSHEIM

Montant : 242 500,96€ TTC

Délai de réalisation : 2 mois.

(pour mémoire : estimation DDAF: 326 820,75€ TTC)

**AUTORISE** Mme la PRESIDENTE ou son représentant à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces du marché et tout document nécessaire à sa bonne réalisation,

**4) Demande d'approbation de l'attributaire du marché d'assainissement restructuration de réseaux à KOGENHEIM, rue du Rhin et à HUTTENHEIM, rues Kennedy et Victor HUGO**

**VU** le Code des marchés publics,

**VU** la Circulaire N°NOR : LBL/B/04/10051/C du 10 juin 2004, relative aux incidences de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon du 5 décembre 2002 sur les modalités d'autorisation de l'exécutif local à signer un marché public,

**VU** l'arrêt du Conseil d'Etat, 13/10/2004, Commune de Montélimar,

**VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres du 1/6/2005,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'attribution du marché susvisé à l'entreprise ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE ITREC de SOUFFELWEYERSHEIM :

Montant : 262 922,66€ TTC

Délai de réalisation : 1 mois.

(pour mémoire : estimation DDAF: 245 514,88€ TTC)

**AUTORISE** Mme la PRESIDENTE ou son représentant à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces du marché et tout document nécessaire à sa bonne réalisation,

## **VIII) INFRASTRUCTURES**

### **1) Motion pour l'étude d'un axe Est-Ouest BARR-BENFELD-OBENHEIM-LAHR.**

Le Conseil de Communauté de BENFELD & ENVIRONS a pris connaissance avec grande satisfaction de la décision du département du Bas-Rhin d'engager une étude d'opportunité pour la refonte d'un axe routier est-ouest entre le Piémont des Vosges et la région de Lahr, en Allemagne.

Il a toutefois remarqué avec inquiétude que les courriers adressés par le président du conseil général du Bas-Rhin au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) « Vis-à-vis » et au Regierungspräsident n'évoquaient que le tracé Obernai-Erstein-Lahr pour désigner cette future liaison routière.

Or, tant au plan du SCOTERS et du GLCT, il a toujours été clairement mentionné et accepté que deux tracés étaient envisagés : celui d'Obernai-Erstein-Gerstheim-Lahr et celui de Barr-Benfeld-Obenheim-Lahr.

**En conséquence,**

**La Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS**

**RAPPELLE** que l'étude d'opportunité qui doit être engagée doit prendre en considération ces deux tracés, avec le souci majeur de répondre aux attentes de développement économique et démographique de nos territoires ainsi qu'à un équilibre des axes est-ouest du département.

**DEMANDE** que la composition du futur comité de pilotage, qui travaillera sous la présidence de Francis Grignon soit plus équilibrée au regard des deux variantes concurrentes. Elle devra en tout état de cause comprendre, outre le président du GLCT, un représentant de chaque Communauté de Communes appartenant à ce groupement.

### **2) AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION DE STRASBOURG (SCOTERS), DOCUMENT ARRETE LE 21 MARS 2005.**

Le Conseil de Communauté de BENFELD & ENVIRONS a pris connaissance du document arrêté du SCOTERS en comité syndical le 21 mars 2005.

**Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS :**

**ESTIME** que le SCOTERS ne devrait pas privilégier exclusivement l'urbanisation autour des points d'accès aux transports en commun.

*(M. GRUNERT se prononce contre cette affirmation)*

**SOUHAITE** que soit développés des transports en commun vers des zones urbanisées non pourvues afin d'éviter un développement à deux vitesses.

**PROPOSE** de raisonner dans un cadre global qui dépasse le SCOTERS sur des zones parfois en régression démographique qui devraient être prioritaires en matière de développement de la population.

M. SCHULTZ ajoute que l'accroissement du nombre de logement (40 000 en dix ans) est excessif.

Melle FROMENT estime que de la souplesse est nécessaire.

**3) MOTION EXIGEANT UNE SOLUTION CONTRE LA SURFREQUENTATION DE LA RN 83 PAR LE TRANSIT INTERNATIONAL DE POIDS LOURDS**

Sur proposition de Mme Lydie SIPP :

Depuis le début de l'année 2005, l'Allemagne a instauré la LKW-Maut. Il s'agit d'une taxe qui pèse sur les poids-lourds de plus de 12 tonnes.

La mise en place de cette taxe a entraîné un important report du trafic international des poids lourds sur les grands axes de circulation alsaciens et en particulier la R.N. 83 qui subit déjà un trafic très dense.

**Le Conseil de Communauté de BENFELD & ENVIRONS, après en avoir délibéré,**

**DENONCE** le surplus de trafic supporté par la RN 83 qui gêne les usagers habituels de la route ainsi que ses riverains;

**EXHORTE SOLENNELLEMENT** les autorités compétentes à mettre en œuvre rapidement des mesures pour juguler cet excès de trafic international ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme la Présidente à 19h30.

La Présidente,  
Sénateur du Bas-Rhin,  
Esther SITTLER

Le Secrétaire Elu,

Claude WISSENMEYER  
Vice-Président

Le Secrétaire Administratif,

Philippe GRUSSENMEYER  
Directeur